



TRANSMOUNTAIN

CORPORATION TRANS MOUNTAIN

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS
(non audité)

Trimestre clos le 31 mars 2025

CORPORATION TRANS MOUNTAIN
ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DU RÉSULTAT NET
(en millions de dollars canadiens)
(non audité)

	Trimestres clos les 31 mars	
	2025	2024
Produits des activités ordinaires <i>(note 2)</i>	729	125
Charges		
Coûts d'exploitation liés au pipeline	75	41
Dotation aux amortissements	219	27
Salaires et avantages du personnel	49	35
Impôts autres que l'impôt sur le résultat	20	10
Frais administratifs	17	3
	380	116
Résultat d'exploitation	349	9
Composante liée au coût des capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	-	343
Charge d'intérêts, déduction faite des coûts de financement par emprunt incorporés	(145)	(143)
Autres, montant net	1	-
Résultat avant impôt sur le résultat	205	209
Charge d'impôt sur le résultat <i>(note 3)</i>	(57)	(51)
Résultat net	148	158

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN
ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL
(en millions de dollars canadiens)
(non audité)

	Trimestres clos les 31 mars	
	2025	2024
Résultat net	148	158
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Écart de conversion	(1)	7
Résultat global	147	165

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN
BILAN CONSOLIDÉ RÉSUMÉ
(en millions de dollars canadiens)
(non audité)

Aux	31 mars 2025	31 décembre 2024
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	407	491
Débiteurs	187	173
Autres actifs courants	101	114
	695	778
Immobilisations corporelles	35 898	36 149
Actifs au titre de droits d'utilisation	43	43
Actifs réglementaires	159	210
Placements soumis à restrictions	131	128
Trésorerie soumise à restrictions	7	3
Montants différés et autres actifs	64	69
Total de l'actif	36 997	37 380
Passif et capitaux propres		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	263	523
Dividendes à payer	30	-
Intérêts à payer	-	105
Passifs réglementaires	90	96
Autres passifs courants	162	205
	545	929
Dette (note 4)	12 000	12 000
Impôt sur le résultat différé	1 180	1 125
Passifs réglementaires	106	98
Prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	61	61
Obligations locatives	47	47
Autres crédits différés	31	47
Total du passif	13 970	14 307
Capitaux propres	23 027	23 073
Total du passif et des capitaux propres	36 997	37 380

Litiges, engagements et éventualités (note 8)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

Approuvé au nom du conseil d'administration

(signé)

Dawn Farrell
Administratrice

(signé)

Harold Calla
Administrateur

CORPORATION TRANS MOUNTAIN
TABLEAU CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en millions de dollars canadiens)
(non audité)

	Trimestres clos les 31 mars	
	2025	2024
Activités d'exploitation		
Résultat net	148	158
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Dotation aux amortissements	219	27
Composante liée au coût des capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	-	(343)
Charge d'impôt sur le résultat différé (note 3)	55	50
Variations des éléments du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie (note 6)	(85)	87
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions liées aux activités d'exploitation	337	(21)
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement	(252)	(953)
Produit d'assurance	-	34
Dépenses liées aux logiciels à usage interne	(2)	(3)
Placements soumis à restrictions	(1)	(8)
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions liés aux activités d'investissement	(255)	(930)
Activités de financement		
Émissions de titres d'emprunt	-	975
Dividendes payés	(163)	-
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions liés aux activités de financement	(163)	975
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et sur la trésorerie soumise à restrictions	1	-
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions	(80)	24
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions à l'ouverture	494	117
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions à la clôture	414	141
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	491	110
Trésorerie soumise à restrictions à l'ouverture	3	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions à l'ouverture	494	117
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	407	139
Trésorerie soumise à restrictions à la clôture	7	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions à la clôture	414	141

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN
ÉTAT CONSOLIDÉ RÉSUMÉ DES CAPITAUX PROPRES
(en millions de dollars canadiens)
(non audité)

	Capital social	Capital apporté supplémentaire	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2024	22 141	-	885	47	23 073
Résultat net	-	-	148	-	148
Dividendes déclarés	-	-	(193)	-	(193)
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	-	-	-	(1)	(1)
Solde au 31 mars 2025	22 141	-	840	46	23 027
Solde au 31 décembre 2023	2 064	5 351	880	15	8 310
Résultat net	-	-	158	-	158
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	-	-	-	7	7
Solde au 31 mars 2024	2 064	5 351	1 038	22	8 475

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN

NOTES ANNEXES

1. Généralités

La Corporation Trans Mountain (la « Corporation » ou la « CTM ») est une société d'État fédérale, constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 28 mai 2018. La CTM est une propriété exclusive de Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP »), laquelle est une propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »). La CDEV est une propriété exclusive de Sa Majesté le Roi du chef du Canada et est une société d'État mandataire. La CTM est assujettie aux dispositions de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La CTM est une société d'État non mandataire, ce qui lui permet d'emprunter auprès de parties autres que le gouvernement du Canada.

La CTM exerce ses activités par l'intermédiaire de quatre entités : Trans Mountain Pipeline Limited Partnership (« TMP LP ») et sa propriété exclusive Trans Mountain Pipeline (Puget Sound) LLC (« Puget »), Trans Mountain Pipeline ULC (« TMP ULC ») et Trans Mountain Canada Inc. (« TMCI »). Ensemble, ces entités sont propriétaires et exploitants du pipeline Trans Mountain (le « TMPL ») et du pipeline Puget (le « pipeline Puget »). Le TMPL est en exploitation depuis 1953 et il achemine du pétrole brut et du pétrole raffiné d'Edmonton, en Alberta, à Burnaby, en Colombie-Britannique. Le 1^{er} mai 2024, Trans Mountain a commencé l'exploitation commerciale du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (le « PARTM »), ce qui a fait passer la capacité du réseau TMPL d'environ 300 000 b/j à environ 890 000 b/j. Collectivement, le pipeline nouvellement construit et le pipeline initial font partie du réseau pipelinier élargi (le « réseau élargi »). Puget est propriétaire du pipeline Puget, qui se raccorde au TMPL à la frontière internationale près de Sumas, en Colombie-Britannique, et achemine du pétrole brut aux raffineries de l'État de Washington. TMP ULC est le commandité de TMP LP, et TMCI emploie le personnel qui gère et exploite les pipelines et les actifs connexes. Les présents états financiers consolidés résumés tiennent compte des résultats d'exploitation de la CTM et de ses entités en propriété exclusive, notamment la fiducie de remise en état du pipeline Trans Mountain qui est consolidée avec la Corporation.

La CTM a pour mandat d'exploiter, d'optimiser et d'agrandir le TMPL et le pipeline Puget d'une façon viable sur le plan commercial. La CTM cherche à exercer ses activités dans le respect des lois, règles et règlements applicables et à les gérer dans une perspective commerciale. Avec la mise en exploitation commerciale du réseau pipelinier élargi le 1^{er} mai 2024, la CTM a réalisé l'agrandissement en phase avec les orientations et la priorité du gouvernement fédéral qui consistent à élargir l'accès aux marchés internationaux pour les producteurs canadiens de pétrole brut.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés résumés ci-joints sont dressés conformément aux PCGR des États-Unis présentés dans l'Accounting Standards Codification du Financial Accounting Standards Board (l'« ACS »). La CTM est d'avis que les PCGR des États-Unis offrent une meilleure comparabilité avec ses homologues du secteur et rendent le mieux compte des effets économiques des mesures prises par les organismes de réglementation visant ses activités d'exploitation. Dans la préparation des présents états financiers consolidés résumés conformément aux PCGR des États-Unis, tous les éléments intragroupe ont été éliminés à la consolidation.

De l'avis de la direction, tous les ajustements jugés nécessaires pour la présentation fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés résumés. Les résultats intermédiaires de la Corporation pourraient ne pas être indicatifs des résultats annuels. De plus, les résultats de la période comparative diffèrent des résultats de la période considérée en raison de la mise en exploitation commerciale du réseau élargi. Ces états financiers consolidés résumés doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces états financiers consolidés résumés ont été dressés selon les mêmes principales méthodes comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les montants sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de l'ensemble des activités de la Corporation, hormis Puget dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

Les présents états financiers consolidés résumés ont été autorisés par le conseil d'administration le 8 mai 2025. Des événements postérieurs à la date de clôture ont été évalués entre le 31 mars 2025 et la date de publication des états financiers consolidés résumés, soit le 8 mai 2025. Aucun événement postérieur à la date de clôture ne nécessiterait d'ajustement des états financiers consolidés résumés et des informations connexes.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN NOTES ANNEXES

2. Produits des activités ordinaires

Désagrégation des produits des activités ordinaires

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires désagrégés en fonction de leur source et de leur type :

	Trimestres clos les 31 mars	
	2025	2024
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Transport		
Services garantis ^{a)}	625	-
Services tarifés ^{b)}	81	116
Ajustement réglementaire ^{c)}	7	(5)
	713	111
Contrats de location	15	14
Autres	1	-
Total des produits des activités ordinaires	729	125

- a) Les services garantis comprennent les contrats de service garantis non résiliables conclus avec des clients, qui sont assortis d'éléments relatifs à un engagement de volume minimal et d'un prix fixe. Ceux-ci ont commencé le 1^{er} mai 2024 avec la mise en exploitation commerciale du réseau élargi. Les montants ne tiennent pas compte de l'élément variable des droits lié aux contrats de service garantis, qui est présenté dans les services tarifés.
- b) Les services tarifés comprennent l'élément variable des droits lié aux contrats de service garantis et les contreparties des services de transport non souscrits, y compris les services de transport avant la mise en exploitation commerciale du réseau élargi le 1^{er} mai 2024.
- c) Des ajustements réglementaires sont apportés pour tenir compte des écarts entre les produits tirés du transport comptabilisés conformément aux ententes de tarification ou aux ententes de transport approuvées par la Régie de l'énergie du Canada (la « Régie »), et les droits perçus sur le TMPL réellement encaissés.

Passifs sur contrat

Les passifs sur contrat découlent de différences temporaires entre la comptabilisation des produits, la facturation et les encaissements; ils représentent les paiements reçus au titre des obligations de prestation qui n'ont pas encore été remplies. Les passifs sur contrat se rapportent principalement aux droits de rattrapage et aux produits différés pour les contrats de service garantis. Les passifs sur contrat comprennent aussi des améliorations aux immobilisations payées d'avance par certains clients, généralement dans le cadre des activités à tarifs non réglementés de la Corporation, qui sont comptabilisées par la suite à titre de produits selon le mode linéaire sur la durée initiale des contrats de clients connexes.

Les passifs sur contrat se présentent comme suit :

	31 mars 2025	31 décembre 2024
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Autres passifs courants	116	135
Autres crédits différés	3	3
Total des passifs sur contrat	119	138

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, les produits comptabilisés qui ont été inclus dans les passifs sur contrat au début de l'exercice étaient de 28 M\$.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN

NOTES ANNEXES

2. Produits des activités ordinaires (suite)

Produits attribués aux obligations de prestation restantes

Le tableau suivant présente les produits estimatifs liés aux obligations de prestation restantes pour les produits contractuels non encore comptabilisés au 31 mars 2025, qui seront facturés ou transférés depuis les passifs sur contrat, comme il est indiqué ci-dessus, et comptabilisés dans les périodes ultérieures.

Année	Produits estimatifs
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	
Reste de 2025	2 002
2026	2 564
2027	2 623
2028	2 696
2029	2 756
Par la suite	46 635
Total	59 276

Les produits faisant l'objet d'engagements contractuels se composent principalement de contrats de service garantis, lesquels sont assortis d'obligations de paiement relatives à un engagement de volume minimal. Les produits réels comptabilisés à l'égard de ces contrats de clients peuvent varier en fonction des services fournis. Les produits faisant l'objet d'engagements contractuels aux fins de présentation dans le tableau ci-dessus se limitent de manière générale aux produits minimaux faisant l'objet d'un engagement aux termes de ces contrats de clients. L'élément variable des droits lié aux contrats de service garantis et les contreparties des services de transport non souscrits sont exclus des montants ci-dessus.

3. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt incluse dans les états financiers consolidés résumés s'établit comme suit :

	Trimestres clos les 31 mars	
	2025	2024
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Charge d'impôt exigible	2	1
Charge d'impôt différé	55	50
Total de la charge d'impôt sur le résultat	57	51
Taux d'impôt effectif	27,8 %	24,4 %

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, le taux d'imposition effectif était supérieur au taux d'imposition de 24,8 % prévu par la loi en raison de l'incidence du taux d'imposition permanent au titre de la répartition provinciale du résultat au cours du trimestre. À la suite de la mise en exploitation commerciale du réseau élargi, le taux d'imposition prévu par la loi pour la CTM a augmenté de 24,7 % à 24,8 %, car une plus grande part du résultat est maintenant attribuable à la province de la Colombie-Britannique, dont le taux d'imposition des sociétés est plus élevé. Le taux d'imposition effectif pour le trimestre clos le 31 mars 2024 correspondait au taux d'imposition prévu par la loi de 24,7 %.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN NOTES ANNEXES

4. Dette

La valeur comptable de la dette incluse dans les états financiers consolidés résumés s'établit comme suit :

	31 mars 2025	31 décembre 2024
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Convention de crédit		
Facilité d'acquisition	2 506	2 506
Facilité de crédit de construction	6 162	6 162
Facilité de refinancement	3 332	3 332
Facilité de fonds de roulement ^{a)}	-	-
Marge de crédit liée à la capacité financière ^{b)}	-	-
Total de la dette	12 000	12 000

a) Au 31 mars 2025, la facilité de fonds de roulement a une capacité disponible de 500 M\$.

b) Au 31 mars 2025, la marge de crédit liée à la capacité financière a une capacité disponible de 550 M\$.

Convention de crédit

La CTM a conclu une convention de crédit avec Financière TMP datée du 29 août 2018, qui a été modifiée le 13 décembre 2024 (la « convention de crédit »), qui comprend trois facilités d'emprunt à terme non renouvelables, une facilité d'acquisition, une facilité de crédit de construction, une facilité de refinancement et une facilité de fonds de roulement renouvelable (collectivement, les « facilités »). Les facilités sont assorties d'un taux d'intérêt de 5 % sur les montants en cours, payé mensuellement, et les remboursements du capital avant la date d'échéance du 31 août 2032 sont permis. Il n'y a pas de clauses restrictives de nature financière.

Au 31 mars 2025, il n'y avait aucun prélèvement sur la facilité de fonds de roulement de 500 M\$. Se reporter à la note 5 pour des précisions sur les transactions entre parties liées.

Marge de crédit liée à la capacité financière

TMP LP détient une convention de marge de crédit de 550 M\$ avec Financière TMP datée du 25 mars 2019 et modifiée le 27 octobre 2023 (la « marge de crédit liée à la capacité financière »), qui est conçue pour satisfaire aux exigences en matière de capacité financière imposées par la Régie. La marge de crédit liée à la capacité financière vient à échéance cinq ans après la date de l'avance ou plus tard si elle a été prolongée aux termes de l'entente et elle porte intérêt au taux de 5 % sur les montants prélevés et comporte une commission d'engagement de 0,3 % sur la tranche non avancée. Il n'y a pas de clauses restrictives de nature financière aux termes de la marge de crédit liée à la capacité financière, et, au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, aucun prélèvement n'avait été effectué.

Facilités de lettres de crédit

La Corporation a conclu une facilité de lettre de crédit renouvelable à vue de premier rang non engagée consentie par un tiers de 100 M\$ (la « facilité LC renouvelable à vue ») le 5 février 2025. La facilité LC renouvelable à vue a remplacé une facilité de lettre de crédit (la « facilité LC ») aux termes d'une convention de crédit avec un consortium de prêteurs (la « convention de crédit consortiale »), qui a été résiliée simultanément. La facilité LC résiliée comprenait une garantie fournie par le gouvernement du Canada. Se reporter à la note 5 pour plus d'informations sur la garantie et les frais associés.

Au 31 mars 2025, la CTM avait des lettres de crédit de 62 M\$ émises et en cours sur la facilité LC renouvelable à vue disponible de 100 M\$.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN NOTES ANNEXES

5. Transactions entre parties liées

La Corporation est liée au titre de la propriété commune à l'ensemble des ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. La Corporation peut conclure des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal des activités.

Transactions effectuées avec Financière TMP

La CTM a engagé des intérêts et des commissions d'engagement sur la dette contractée auprès de Financière TMP. Se reporter à la note 4 pour un complément d'information sur la convention de crédit. Pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024, la CTM a engagé respectivement 148 M\$ et 103 M\$ au titre des intérêts et des commissions d'engagement sur la dette contractée auprès de Financière TMP. Au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, il n'y avait aucun intérêt à payer à Financière TMP.

Garantie fournie par le gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada a fourni à la CTM une garantie relativement à sa convention de crédit consortiale. Se reporter à la note 4 pour de plus amples renseignements. La garantie a été fournie en échange de frais à taux fixe sur le solde impayé aux termes de la convention de crédit consortiale et a été résiliée avec l'annulation de la convention de crédit consortiale le 5 février 2025.

Pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024, la CTM a engagé respectivement néant et 10 M\$ au titre de la commission de garantie. La commission de garantie est incluse dans la charge d'intérêts. Au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, les commissions de garantie à payer s'établissaient respectivement à néant et à 105 M\$, montants comptabilisés au poste « Intérêts à payer ».

6. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Le tableau ci-après montre les variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation.

	Trimestres clos les 31 mars	
	2025	2024
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
	Diminution (augmentation)	
Débiteurs	(4)	31
Montants différés et autres actifs	15	13
Actifs réglementaires	52	(2)
Créditeurs et charges à payer	(37)	(7)
Intérêts à payer	(48)	41
Passifs réglementaires	(1)	11
Obligations locatives	-	1
Autres passifs et crédits différés	(62)	(1)
Total	(85)	87

CORPORATION TRANS MOUNTAIN

NOTES ANNEXES

7. Gestion des risques et instruments financiers

Risque de crédit

La Corporation est exposée au risque de crédit à l'égard de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions ainsi que des débiteurs, soit le risque qu'un client ou une autre contrepartie manque à une obligation ou ne règle pas un passif, ce qui donnerait ainsi lieu à une perte financière pour la Corporation.

La majorité des clients de la Corporation exercent leurs activités dans les secteurs de l'exploration et de la mise en valeur du pétrole, de la commercialisation de l'énergie ou des carburants de transport. Il existe un risque de volatilité des cours des produits énergétiques et d'instabilité économique ou d'autres risques de crédit susceptibles de toucher ces secteurs d'activité et d'affecter la capacité des clients de régler ces services. L'exposition de la Corporation au risque de crédit est limitée, celle-ci exigeant des expéditeurs qui ne maintiennent pas une notation de crédit préalable ou une situation financière jugée acceptable de fournir des garanties appropriées, généralement sous forme de garanties de parties solvables ou de lettres de crédit d'institutions financières bien notées, ou un paiement anticipé pour les services. Au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, aucun débiteur important n'était en souffrance et aucune perte de crédit n'était comptabilisée.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et la trésorerie soumise à restrictions sont conservés auprès d'importantes institutions financières ayant une notation de A-, A3, A (basse) ou mieux, ce qui réduit au minimum le risque de défaut des contreparties.

Transactions en monnaies étrangères et conversion

La Corporation est exposée au risque de change attribuable aux écarts de conversion liés aux transactions libellées en monnaies étrangères découlant des variations des cours de change entre la monnaie fonctionnelle d'une entité et la monnaie dans laquelle est libellée la transaction. Les profits et pertes de change réalisés et latents liés à ces transactions sont inscrits dans le profit ou la perte de change à l'état consolidé résumé du résultat net. La direction ne croit pas que l'exposition aux transactions en monnaies étrangères soit importante.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Corporation ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières, notamment ses engagements, à leur échéance. La Corporation gère le risque de liquidité en s'assurant d'avoir accès à des fonds suffisants pour respecter ses obligations. Elle établit des prévisions de ses besoins de trésorerie pour s'assurer de disposer des fonds requis pour régler ses passifs financiers à leur échéance. Les principales sources de trésorerie et de financement sont les fonds provenant des activités d'exploitation et l'émission de titres d'emprunt, y compris la capacité disponible sur la facilité de fonds de roulement. Se reporter à la note 4 pour des précisions sur la dette.

Risque de taux d'intérêt

La Corporation n'était pas exposée de façon importante au risque de taux d'intérêt puisque les emprunts contractés auprès de sa société mère portent intérêt à taux fixe et qu'il n'y avait aucun instrument à taux variable au cours de la période ni à la date du bilan. Par conséquent, le refinancement pourrait exposer la Corporation au risque de taux d'intérêt.

Expéditeurs importants

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, quatre clients représentaient chacun de 10 % à 23 % du total des produits des activités ordinaires. Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, six clients représentaient chacun de 10 % à 23 % du total des produits des activités ordinaires. Les contrats garantis représentent environ 80 % de la capacité du réseau et sont détenus par 9 clients.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN NOTES ANNEXES

8. Litiges, engagements et éventualités

Actions en justice

La Corporation est exposée à diverses procédures judiciaires, réglementaires et autres dans le cours normal de ses activités. Même s'il est impossible de prédire avec certitude l'issue définitive de ces procédures, la direction est d'avis qu'elles n'auront pas d'incidence significative sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Corporation. Aucun montant n'avait été comptabilisé au titre d'actions en justice en cours au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024.

Litige visant le PARTM

En 2021, à la suite de la résiliation par la Corporation de contrats de construction générale (les « contrats ») conclus avec l'entrepreneur général en construction à l'égard des tronçons 1, 4B et 6 (l'« EGC ») du PARTM, l'EGC a remis à la Corporation un avis de litige relativement à des montants qu'il prétendait être impayés aux termes des contrats. Par la suite, la Corporation a entamé des discussions avec l'EGC et a accepté de payer pour certains travaux qui avaient été réalisés. Toutefois, la Corporation a informé l'EGC qu'elle avait droit au remboursement des frais occasionnés par la résiliation. En 2022, la Corporation a remis un avis de litige à l'EGC. Le 12 mars 2025, Trans Mountain et l'EGC ont conclu un accord de règlement et de renonciation mutuelle aux termes duquel l'EGC a accepté de verser une somme nette de 10 M\$ à la Corporation pour résoudre toutes les questions découlant des contrats ou liées à ceux-ci. Le montant reçu a permis de régler toutes les dettes de la Corporation envers l'EGC et a été comptabilisé comme une réduction des coûts du PARTM engagés par la Corporation à la suite de la résiliation.

Engagements

La Corporation a les obligations contractuelles suivantes au 31 mars 2025 :

	Reste de 2025	De 2026 à 2029	Par la suite	Total
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
Capital	4	-	-	4
Exploitation	77	297	960	1 334
Total	81	297	960	1 338

Engagements en capital

Les engagements en capital sont généralement constitués d'engagements irrévocables liés principalement aux travaux restants dans le cadre du PARTM.

Engagements au titre de l'exploitation

Les engagements au titre de l'exploitation se rapportent principalement à des engagements visant à fournir du financement pour soutenir les communautés autochtones et les collectivités locales, à des paiements à la province de la Colombie-Britannique (la « province »), à des engagements à l'égard de l'électricité et d'autres services. Les dépenses liées à ces engagements au titre de l'exploitation sont comptabilisées au poste « Coûts d'exploitation liés au pipeline » à mesure qu'elles sont engagées. Certains engagements comprennent une estimation des augmentations de l'indice des prix à la consommation.

Afin de respecter les conditions pour exercer ses activités en Colombie-Britannique, la Corporation s'est engagée à effectuer des paiements à long terme à la province sur une période initiale de 20 ans. Les paiements comprennent un montant garanti annuel de 25 M\$ et un montant variable fondé sur les produits tirés du volume non souscrit jusqu'à concurrence d'un paiement combiné maximal de 50 M\$ par année. Les paiements futurs présentés dans le tableau ci-dessus représentent les montants minimaux garantis.

CORPORATION TRANS MOUNTAIN NOTES ANNEXES

8. Litiges, engagements et éventualités (suite)

Produit d'assurance en cas d'inondation

En 2021, d'importantes inondations en Colombie-Britannique et dans l'État de Washington ont entraîné des pertes financières, y compris des dommages aux actifs de la CTM et des retards dans la construction du PARTM et l'interruption des activités. La Corporation a comptabilisé un produit d'assurance total de 88 M\$ depuis l'événement initial en 2021. Bien que certaines réclamations comprises dans les montants comptabilisés depuis l'événement aient fait l'objet d'un règlement définitif, il reste une réclamation pour laquelle le produit comptabilisé représente les règlements provisoires. Le montant et le moment de tout produit d'assurance futur des réclamations en cours ne peuvent être raisonnablement estimés.